

## REGLEMENT INTERIEUR

### Association "Le Broadway Catalan"

*Adopté par l'assemblée générale du vendredi 16 avril 2021*

#### **PREAMBULE**

Procéder à une inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur. Tout manquement à ce règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion.

#### **ARTICLE PREMIER. – L'ADHESION ET LES PARTICIPATIONS**

L'adhésion à l'association est approuvée par le bureau. L'association « Le Broadway Catalan » remettra un exemplaire du présent règlement lors de l'inscription. L'adhésion donne accès aux répétitions, elle est obligatoire. Elle est valable une année.

L'adhésion et les cotisations doivent être réglées à l'inscription. L'inscription est un engagement annuel. Aucun remboursement ne pourra s'effectuer en cas de démission hormis avec un certificat médical original, pour cause de santé réelle.

*À noter : Les absences ne peuvent être ni déduites, ni remboursées.*

#### **ARTICLE 2. – CLAUSE RESOLUTOIRE**

Le conseil d'administration peut décider l'exclusion d'un membre :

- a) En cas de non-paiement total ou partiel d'une quelconque échéance contractuelle ;
- b) Si l'adhérent a des propos agressifs ou discriminatoires envers les autres membres en répétition ou sur les réseaux sociaux ;
- c) Si l'adhérent commet des actes de violence, de vols ou de détériorations intentionnelles ;
- d) Si l'adhérent a une tenue indécente ou contraire aux bonnes mœurs ;
- e) Si l'adhérent commet une grave infraction aux dispositions du présent règlement ;

Dans ce cas le membre en infraction se verra interdire l'accès aux répétitions. L'association conservera l'intégralité des sommes dues pour l'année, sans préjudice de tous dommages et intérêts que l'association serait en droit de demander.

#### **ARTICLE 3. – ABSENCE ET PRESENCE**

Les adhérents se doivent d'arriver à l'heure aux répétitions et être assidus afin de ne pas gêner la progression du projet.

#### **ARTICLE 4. – SECURITE DANS LES LOCAUX**

Il est interdit :

- a) Fumer sur l'ensemble du site.
- b) De pénétrer dans les locaux en possession de produits illicites.
- c) D'entrer aux répétitions munis d'objets qualifiés de dangereux (couteaux, armes, briquets...)

#### **ARTICLE 5. – INTERDICTIONS DIVERSES**

Il est formellement interdit pendant les répétitions :

- a) De porter des bijoux ;
- b) De mâcher du chewing-gum ;

- c) De laisser son portable allumé (les portables doivent rester au vestiaire) ;
- d) De manger dans la salle ;
- e) De filmer et de prendre des photos et de les publier sur internet sans l'accord des personnes présentes sur les images.

Toute infraction aux présentes interdictions donnera lieu à une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

A noter : Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de casse d'objet de valeur apporté par l'adhérent.

## ARTICLE 6. – LES VACANCES SCOLAIRES

Il n'y a pas de répétitions pendant les vacances scolaires. Sauf cas exceptionnels, stages ou récupération de répétitions manquées qui seront portés à votre connaissance.

## ARTICLE 7. – SPECTACLE, REPRESENTATIONS ET REPETITIONS GENERALE

L'association « Le Broadway Catalan » organisera un Gala annuel. Une répétition générale indispensable sera programmée et la date sera communiquée à l'avance aux adhérents.

L'inscription à l'association vaut acceptation des conditions suivantes :

- a) la présence à toutes les répétitions (prévenir le bureau en cas d'absence) ;
- b) la présence au spectacle.

Les élèves ou leurs parents, pour les mineurs, s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les contraintes et les consignes spéciales liées aux répétitions.

A noter : l'entrée du spectacle sera payante pour les spectateurs y compris pour les familles des adhérents.

## ARTICLE 8. – DROIT A L'IMAGE

L'association « Le Broadway Catalan » se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit : photos, prise de vue, interviews réalisés dans le cadre de la participation aux manifestations, télévision, presse écrite, moyens de production photomécaniques (films, DVD, etc.), réseaux sociaux ainsi que sur le site internet de l'association. (voir l'autorisation de droit à l'image)

## ARTICLE 9. – CONTACT

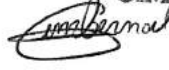
Pour tout contact et par soucis de suivi de communication, il est possible de s'adresser par courrier envoyé, par mail : [contact@broadwaycatalan.com](mailto:contact@broadwaycatalan.com), par téléphone au 06 49 45 65 07 ou via Facebook® [www.facebook.com/broadwaycatalan/](https://www.facebook.com/broadwaycatalan/) et Instagram® : @broadwaycatalan.

## ARTICLE 10. – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

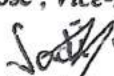
Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil ou par l'assemblée générale ordinaire à la majorité des membres.

"Fait à Ille-sur-Têt, le vendredi 16 avril 2021"

GIMBERNAT Romain ; Président

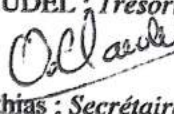
 "lu et approuvé"

SADI Maëlle-Rose ; Vice-Présidente


 "lu et approuvé"

Signature de l'adhérent, suivie de la mention « lu et approuvé »

Océane CLAUDEL ; Trésorière

 "lu et approuvé"

RICO Mathias ; Secrétaire

 "lu et approuvé"